

Stop à l'électricité trop chère !

L'accès à l'énergie est indispensable à chaque foyer. La marchandisation de ce bien essentiel remet en cause les conditions de vie de nombreux habitants de notre commune comme de notre pays.

Il y a 75 ans, sous l'impulsion du Conseil National de la Résistance, l'électricité devenait un bien commun, et Électricité De France (EDF) un service public chargé du monopole de la production du transport et de la distribution.

EDF a fourni sur l'ensemble du territoire français une électricité à un prix identique à tous les habitants, à toutes les entreprises, à toutes les collectivités, qu'ils soient situés en zones urbaines, rurales ou en outre-mer.

EDF producteur et distributeur unifié, a pu devenir le premier producteur d'électricité en Europe, et le deuxième producteur mondial.

Mais avec la division de l'entreprise en plusieurs branches, avec l'ouverture à la concurrence de la distribution de l'électricité, ces garanties d'accès à l'énergie et la souveraineté énergétique même de notre pays, sont largement entamées.

En 2021, le projet Hercule, impulsé par la Commission européenne prévoyait de soumettre complètement l'électricité aux lois du marché et de la concurrence. Ce projet conduisait à la privatisation des secteurs les plus rentables du groupe EDF, et aurait sonné le glas d'un des derniers services publics de notre pays.

Fort heureusement, devant les nombreuses oppositions constituées, ce projet a été mis de côté. Cependant l'avenir d'EDF demeure incertain et le prix à l'utilisateur s'envole.

L'obligation de vente de volumes d'électricité d'EDF à ses concurrents, fragilise considérablement le groupe. Cette obligation de vente inéquitable constitue une concurrence faussée et freine ses investissements nécessaires à la transition écologique.

Dans le contexte actuel d'envolée des prix de l'énergie sur le marché mondial, EDF est sommé de vendre à ses concurrents distributeurs 50 % de sa production à prix bradé : 42€ le mégawattheure, soit six fois en dessous des prix du marché.

Conséquence, les prix au particulier s'envolent : +3 % en 2021.

La Loi de Finances pour 2022 organise une nouvelle hausse « limitée » à 4 % des tarifs de base, soit + 38€ par an pour un foyer moyen. L'évolution des prix du marché aurait du conduire à une hausse de 44 %. La « limitation » à 4 % génère un manque à gagner pour EDF. Aussi la même Loi de Finances prévoit en 2023 une augmentation de rattrapage par Arrêté ministériel. Cette hausse l'an prochain, pourrait donc être de 40 %, soit +300€ par an pour un foyer moyen.

La libéralisation du secteur de l'énergie contribue à augmenter les prix, à fragiliser les foyers et les entreprises consommatrices (ex :métallurgie).

Le Conseil municipal de Rive-de-Gier réuni dans sa séance du 26 janvier 2022 exprime sa vive préoccupation devant les difficultés des habitants face à la hausse des prix et indique au

Gouvernement son souhait

- que soit réalisé un bilan indépendant de l'ouverture à la concurrence du secteur de l'énergie.
- que soit créé un véritable droit d'accès à l'énergie pour chaque foyer dans le cadre d'un service public dédié.
- de voir stopper la hausse du prix de l'électricité.

Ce vœu sera transmis au gouvernement.